



Skyline Clean Energy Fund (le « Fonds ») est un fonds de placement privé offert aux investisseurs admissibles, qui propose un portefeuille d'actifs d'infrastructure renouvelables à l'échelle du Canada. En tant que placement axé sur la croissance des actions, le Fonds vise une appréciation du capital à long terme, principalement par des investissements dans des installations solaires et de biogaz en exploitation, ainsi que dans certaines occasions de développement ciblées.

Détail du Fonds

Type de Fonds	Fiducie de fonds commun de placement (Elle ne verse actuellement aucune distribution)
Admissible pour régime enregistré	Oui
Achats	Min. 50 000 \$ (Date de transaction : 20 ^e jour de chaque mois)
Actif sous gestion du Fonds :	424 476 000 \$
Rendement total ciblé	8 à 12 %
Rachats ¹	Mensuel
Ratio prêt-valeur du Fonds ²	29,54 %
Le ratio des frais de gestion ³	1,01%
Création du Fonds	Mai 2018
Faits saillants	84 actifs solaires et 2 actifs de biogaz
Valeur unitaire ⁴	20,08 \$
Auditeur	RLB LLP

RÉSUMÉ DU GESTIONNAIRE

Gestionnaire d'actifs	Skyline Clean Energy Asset Management Inc.
ASG de Skyline Group of Companies*	Plus de 10 G\$
Président du Fonds	Rob Stein (plus de 15 ans d'expérience dans le domaine des infrastructures renouvelables et des placements)

Statistiques du Fonds

95,75 MW CC⁵

Taille totale
du fonds

85,7 %

Des revenus prévus
en vertu de contrats à
prix fixe à long terme

7,78 ans

Restantes
durée des
contrats

CROISSANCE ANNUELLE DE LA VALEUR UNITAIRE⁴

Depuis la création du Fonds (2018)



Historique des rendements⁶

CATÉGORIE A

8,54 %

1 an

8,98 %

3 ans

9,21 %

5 ans

8,81 %

Création



Pour en savoir plus sur les occasions de placement offertes par Skyline, numérisez le code QR ou visitez le site :

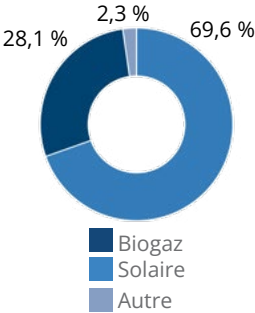
SkylineWealthManagement.ca

SOMMAIRE DES RENDEMENTS⁷

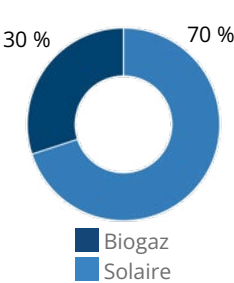
Catégorie A	JANV.	FÉVR.	MARS	AVR.	MAI	JUIN	JUILL.	AOÛT	SEPT.	OCT.	NOV.	DÉC.	ANNÉE
2026	2,83 %	0,00 %	0,00 %	1,71 %	0,46 %	0,41 %	0,46 %	-	-	-	-	-	-
2025	2,62 %	0,00 %	0,00 %	1,93 %	0,00 %	0,00 %	2,83 %	0,00 %	0,00 %	1,35 %	0,00 %	0,00 %	9,24 %
2024	3,13 %	0,00 %	0,00 %	2,30 %	0,00 %	0,00 %	2,97 %	0,00 %	0,00 %	1,30 %	0,00 %	0,00 %	9,46 %
2023	1,67 %	0,00 %	0,00 %	2,25 %	0,00 %	0,00 %	3,54 %	0,00 %	0,00 %	0,77 %	0,00 %	0,00 %	10,03 %
2022	0,68 %	0,45 %	0,75 %	1,57 %	0,00 %	0,00 %	3,75 %	0,00 %	0,00 %	2,05 %	0,00 %	0,00 %	10,65 %
2021	0,91 %	0,41 %	0,81 %	0,73 %	0,32 %	0,56 %	1,03 %	0,71 %	0,78 %	0,93 %	0,46 %	0,38 %	8,08 %
2020	0,53 %	0,44 %	0,70 %	0,26 %	0,70 %	0,95 %	1,11 %	0,68 %	0,42 %	0,67 %	0,50 %	0,33 %	7,91 %

Diversification du portefeuille

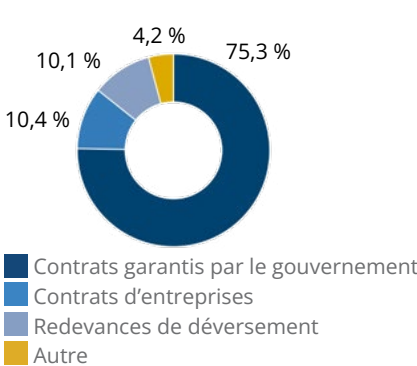
RÉPARTITION DE L'ACTIF PAR VALEUR TOTALE DE L'ACTIF SOUS GESTION



RÉPARTITION DES REVENUS PRÉVUS PAR CATÉGORIE D'ACTIF⁸



SOURCES DE REVENUS PRÉVUES



FAITS SAILLANTS SUR LES ACTIFS



Tout commence ici.

Communiquez avec Skyline Wealth Management ou avec votre représentant pour obtenir un exemplaire des documents d'information et des documents juridiques du Fonds.

SKYLINE WEALTH MANAGEMENT INC.

Guelph
5, rue Douglas, bureau 301
Guelph (Ontario)
N1H 2S8

Oakville
2275, chemin Upper Middle E, bureau 202
Oakville (Ontario)
L6H 0C3

invest@skylinewealth.ca
1-888-977-7348
www.SkylineWealthManagement.ca

AVIS DE NON-RESPONSABILITÉ

Le présent document n'est qu'un résumé. Les chiffres présentés reflètent des résultats passés et ne sont pas indicatifs des résultats futurs. Les résultats actuels et futurs pourraient être inférieurs ou supérieurs à ceux indiqués. Les données sont en date du 1 juillet 2026, à moins d'indications contraires.

¹ Des frais de transaction peuvent s'appliquer si votre compte est détenu par un régime enregistré, un fiduciaire ou un courtier tiers. Un avis de rachat de 30 jours est requis.

² Le ratio prêt-valeur du Fonds correspond au rapport entre l'endettement total du portefeuille et la valeur d'entreprise du Fonds, laquelle est calculée en additionnant la valeur marchande des capitaux propres et l'endettement total.

³ Le ratio des frais de gestion (RFG) représente le total des dépenses annuelles engagées au niveau du fonds pour gérer le Fonds en tant que véhicule de placement, exprimé en pourcentage de la valeur totale des actifs.

⁴ La valeur des parts est déterminée par un modèle de valeur liquidative fondé sur les évaluations de la direction générale et du conseil d'administration de Skyline Clean Energy Fund. Au 1 septembre 2026.

⁵ Mégawatt d'énergie en courant continu (MW/CC) ; il s'agit d'une unité de mesure de la puissance produite.

⁶ Le rendement annualisé est basé sur un investissement initial d'une seule part dans le Skyline Clean Energy Fund, en tenant compte des variations de prix des parts. Au 1 septembre 2026.

⁷ Les chiffres présentés dans le tableau reflètent le rendement des parts de catégorie A et tiennent compte des fluctuations de la valeur unitaire. Les rendements annuels présentés dans ce graphique reflètent le rendement du 1^{er} janvier de l'année indiquée jusqu'au 1^{er} janvier de l'année suivante. Les rendements mensuels sont basés sur la fluctuation de la valeur unitaire entre le premier jour du mois précédent et le premier jour du mois affiché.

⁸ Au 30 juin 2026.

Skyline Wealth Management Inc. (« Skyline Wealth Management ») est un courtier sur le marché dispensé inscrit dans toutes les provinces et territoires du Canada. Les renseignements fournis dans les présentes sont donnés à titre informatif seulement, et ne constituent pas une offre de titres. Les ventes de participations dans les placements proposés par Skyline Wealth Management ne sont effectuées qu'à certains investisseurs admissibles, conformément aux exigences réglementaires et aux dispenses offertes. Les renseignements fournis dans le présent document sont à jour à la date de publication et Skyline Wealth Management ne s'engage pas à informer le lecteur en cas de changement.

Les placements dans des produits du marché dispensé peuvent donner lieu à des commissions, à des commissions de suivi, à des frais de gestion et à d'autres frais. Veuillez lire les documents de placement confidentiels avant d'investir. Le taux de rendement indiqué est le rendement annualisé, y compris les variations de la valeur des parts et le réinvestissement de toutes les distributions. Il ne tient pas compte des frais de vente, de rachat, de distribution ou des frais facultatifs ni de l'impôt sur le revenu payable par un porteur de parts, qui auraient pour effet de réduire le rendement. Il n'existe pas de marché actif sur lequel les titres peuvent être vendus et les demandes de rachat peuvent être assujetties à des limites de rachat mensuelles. La valeur unitaire a été déterminée à partir d'estimations de la direction fondées sur les hypothèses actuelles du marché et le rendement d'exploitation. Le versement des distributions n'est pas garanti et peut fluctuer. Il ne doit pas être confondu avec la performance d'un produit du marché dispensé. Les distributions versées à la suite de gains en capital réalisés par un produit du marché dispensé, ainsi que les revenus et les dividendes gagnés sont imposables pour vous dans l'année où ils sont versés. Votre prix de base rajusté sera réduit du montant des remboursements de capital. Si votre prix de base rajusté est inférieur à zéro, vous devrez payer l'impôt sur les gains en capital sur le montant inférieur à zéro. Les produits du marché dispensé ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et les rendements passés peuvent ne pas se répéter. Rien dans le présent courriel ne doit être interprété comme un conseil en matière de placement, de droit, de fiscalité, de réglementation ou de comptabilité. Les investisseurs potentiels doivent procéder à une évaluation indépendante de ces questions en consultant leurs propres conseillers professionnels.

Certains des produits d'investissement proposés par Skyline Wealth Management proviennent d'émetteurs reliés. Une liste détaillée des émetteurs reliés de Skyline Wealth Management et des détails de la relation entre eux est accessible sur demande.

Certaines déclarations contenues dans les présentes pourraient être considérées comme de l'information prospective au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. L'information prospective repose sur un certain nombre d'hypothèses et est subordonnée à un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont beaucoup échappent au contrôle de Skyline Clean Energy Fund, qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent substantiellement de ceux qui sont énoncés ou sous-entendus dans l'information prospective en question. Ces risques et incertitudes comprennent, sans s'y limiter, les risques économiques généraux, la volatilité du marché de l'énergie, l'évolution de la réglementation, la concurrence, les pannes d'équipement, la baisse de valeur des actifs en raison de l'évolution des technologies et les incitatifs gouvernementaux futurs. Les renseignements présentés dans ce commentaire sont fondés sur les données dont dispose la direction au 1 juillet 2026. Skyline Clean Energy Fund ne s'engage pas à mettre à jour cette information prospective, que ce soit à la suite de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou autres. Dans certains cas, l'information prospective peut être reconnue par l'utilisation de termes comme « peut », « devrait », « s'attendre », « sera », « anticiper », « croire » ou d'autres termes analogues relatifs à des questions qui ne sont pas des faits historiques. L'information prospective contenue dans ce commentaire comprend, sans s'y limiter, des déclarations relatives aux acquisitions ou aux cessions, aux activités de développement, aux dépenses d'entretien futures, et au financement et à la disponibilité du financement.